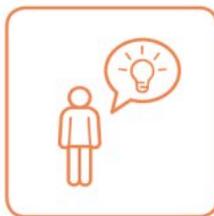


Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention (PSP) 2030



Facteurs d'influence sur la santé

Conditions socio-économiques, style de vie

Culture
Formation
Economie
Alimentation

Système des soins de santé

10-15%

40-50%

20%

20-30%

Environnement, écosystème

Conditions d'habitat

Prédispositions génétiques

Source : adapté de « Spectra Prévention et promotion de la santé » N°58

Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030

- Fixe les lignes directrices pour répondre aux enjeux de santé publique prioritaires à l'horizon 2030
- « Donner les moyens à la population genevoise de vivre le plus longtemps possible en bonne santé et promouvoir son bien-être physique, mental et social »
- Elaboré de manière participative et inclusive
- Approche multidisciplinaire ciblant l'ensemble des déterminants modifiables de la santé
- Vision positive de la santé centrée sur l'être humain et ses besoins durant toutes les phases de sa vie

Une vision et une mission ambitieuses

Vision

A l'horizon 2030, le canton de Genève se situe à l'avant-garde en matière d'espérance de vie en bonne santé et de bien-être physique, mental et social.

Mission

Le canton de Genève met en œuvre une politique de promotion de la santé et de prévention qui répond aux besoins de santé de l'être humain durant toutes les phases de la vie, en portant une attention particulière aux besoins des populations les plus exposées aux inégalités de santé.

Elle agit de façon multisectorielle autant sur l'environnement physique et socio-économique que sur les facteurs comportementaux, le système de santé ou encore le cadre légal.

8 axes stratégiques prioritaires

01 

Un environnement physique propice à un mode de vie sain et exempt de risques pour la santé

02 

Un contexte socio-économique favorable à la santé

03 

Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé

04 

Des enfants qui naissent, se développent et atteignent l'âge adulte dans des conditions favorables à la santé

05 

Un environnement professionnel sain

06 

Bien-être et qualité de vie dans le vieillissement

07 

Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention

08 

Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé

Une approche résolument multisectorielle

POLITIQUES PUBLIQUES CONCERNÉES	AXES STRATÉGIQUES							
	 1	 2	 3	 4	 5	 6	 7	 8
A Formation		X	X	X	X	X	X	X
B Emploi		X	X		X			X
C Action sociale	X	X	X	X		X		X
D Personnes âgées	X	X	X			X		X
E Handicap	X	X	X	X	X	X		X
F Environnement	X		X					X
G Aménagement et logement	X	X	X	X	X	X		X
H Sécurité et population		X	X	X		X		X
I Justice	X	X		X	X	X	X	
J Mobilité	X	X	X	X		X		X
K Santé	X	X	X	X	X	X	X	X
L Economie		X	X	X	X			X
M Finance et impôts		X						
N Culture, sports et loisirs	X	X	X	X		X		X
O Autorités et gouvernance	X	X	X					X
P Etats-majors et prestations de moyens	X	X	X		X			
Q Energie	X		X					X

Plusieurs priorités par axe

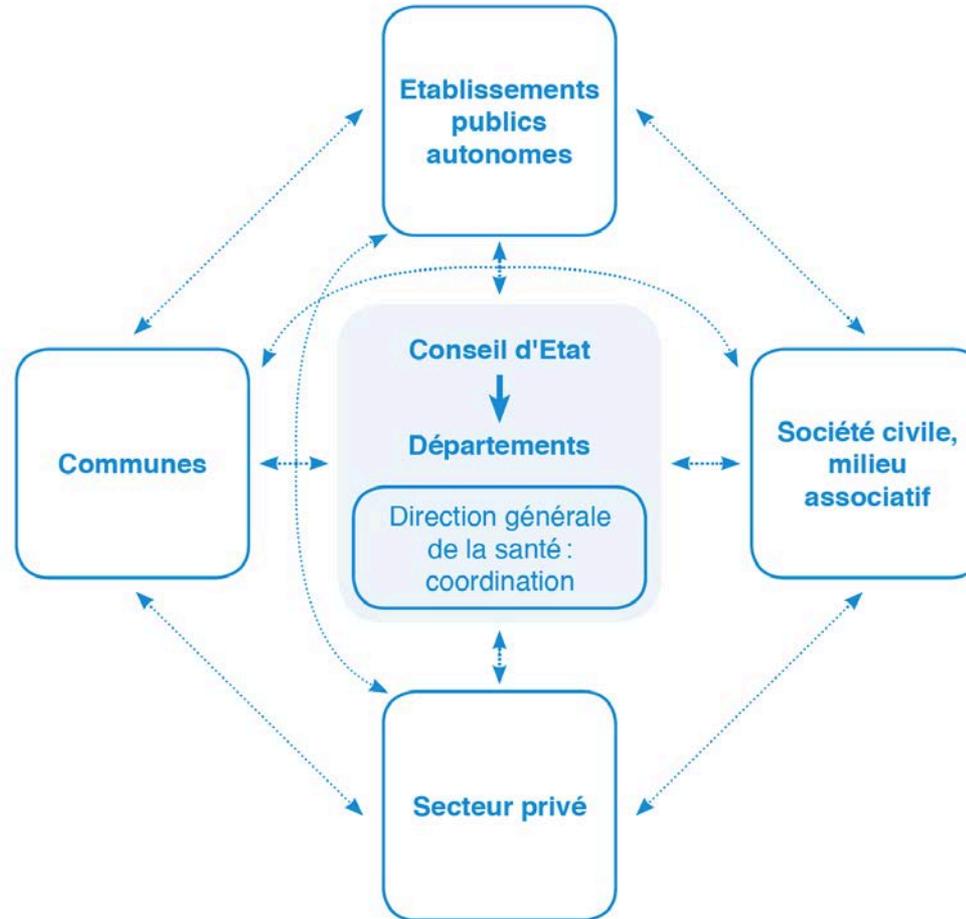


AXE 4

Des enfants qui naissent, se développent et atteignent l'âge adulte dans des conditions favorables à la santé

- > Garantir des conditions de naissance favorables à la santé
- > Favoriser le développement des compétences intellectuelles, psychosociales, affectives et professionnelles des enfants et des jeunes
- > Protéger les enfants et les jeunes des risques pour leur santé

Un vaste réseau d'acteurs



Des bénéfices sanitaires et économiques

- Bénéfices sanitaires
 - Amélioration de la santé et du bien-être de la population
 - Augmentation de l'espérance de vie en bonne santé
 - Diminution des inégalités de santé

- Bénéfices économiques
 - Coûts de la santé (ex: besoins en soins ↓)
 - Coûts indirects (ex: incapacités de travail ↓)



En Suisse, les coûts directs et indirects de la dépression se montent à 10 milliards de francs par an, soit en moyenne 1'250 francs par habitant. Rapportée à l'échelle du canton de Genève, cette affection coûte ainsi environ 600 millions par an

Prochaines étapes

- Développement d'un plan d'action multisectoriel de promotion de la santé et de prévention 2017-2020
- Prise en compte des orientations stratégiques retenues dans les contrats de prestations 2017-2020 conclus entre le DEAS et les principales associations genevoises actives en matière de PSP ✓